

PROJET SPORTIF ET REGLEMENT INTERIEUR

Le rugby club de Senlis veut promouvoir le Rugby et développer des liens d'amitié entre ses membres.

A ce titre, le RC Senlis base son fonctionnement sur le Fair-Play et sur un Règlement Intérieur.

Tout sportif, débutant, confirmé, éducateur, dirigeant, par la signature d'une licence fédérale, **S'engage à :**

– 1 - SE CONFORMER AUX REGLES DU JEU ET OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les joueurs doivent être licenciés dès le début de la saison et des compétitions et immédiatement s'ils arrivent en cours de saison. La licence assurance doit être créée avec le lien et le mot de passe dans le message envoyé par la FFR.

Il faut remplir entièrement l'étape 3 du document pour obtenir le certificat médical.

Le certificat médical du document FFR ainsi que le questionnaire médical rempli par les parents doivent être signés et tamponnés par le médecin. Il doit être remis au Club après avoir été téléchargé dans le document FFR.

Une assurance complémentaire payante peut être souscrite, voir dans les conditions d'assurance.

– 2 - RESPECTER LES DECISIONS DE L'ARBITRE

L'arbitre est le seul maître sur le terrain, seul le capitaine peut s'adresser à lui.

– 3 - RESPECTER ADVERSAIRES ET PARTENAIRES

En cas d'absence aux matches et/ou entraînements, le joueur (ou ses parents) aura la courtoisie de prévenir au plus vite ses entraîneurs ou dirigeants.

Le rugby est un sport d'équipe la présence de chacun est indispensable à la vie des équipes : si je manque aux entraînements, c'est la qualité des matches qui s'en ressent ; si je manque aux matches c'est toute l'équipe qui est pénalisée. Si je suis présent aux entraînements, je me préserve au mieux des blessures.

Le joueur respecte le travail des personnes qui nettoient le Club, il respecte les installations (dégradations et propreté). Les chaussures de rugby doivent être retirées et nettoyées à l'entrée des vestiaires, elles sont interdites dans les vestiaires et au Club House. Aucun effet personnel ne doit être laissé dans les vestiaires.

Les éducateurs et dirigeants doivent veiller au respect de la discipline et de la propreté dans les vestiaires, tant à domicile qu'à l'extérieur et dans les transports.

En aucun cas le club n'est responsable des vols ou des pertes de valeurs et vêtements dans son enceinte. Il est interdit de fumer dans les vestiaires et le Club House.

– 4 - REFUSER TOUTE FORME DE VIOLENCE ET DE TRICHERIE, ETRE MAITRE DE SOI EN TOUTES CIRCONSTANCES

La détention, l'usage, la distribution de tout produit dopant (cf. liste FFR) ou stupéfiant quelle qu'en soit la nature, sont interdits dans l'enceinte du Club, les transports et toute activité organisée par le Club.

Le non-respect de ces consignes entraînera une exclusion immédiate du Club.

La loi Alliot-Marie (1993) interdit la tentative ou l'introduction dans l'enceinte du club de fusées, d'artifices de toute nature ou d'objet susceptibles de constituer une arme.

– 5 - ÊTRE LOYAL DANS LE SPORT ET DANS LA VIE

L'adhésion au Club passe obligatoirement par le paiement de la licence. Les conditions de paiement peuvent être aménagées, à la demande du joueur ou de son représentant légal si celui-ci est mineur.

Les joueurs majeurs assurant une fonction d'éducateur/entraîneur ou les dirigeants, éducateurs/entraîneurs non joueurs ne sont pas obligés de régler leur licence, cependant ils peuvent verser une somme au club qui a toujours besoin de fonds.

Ils doivent néanmoins régler la licence de leur(s) fils(les) suivant les conditions fixées par le club.

– 6 - ÊTRE EXEMPLAIRE, GENEREUX ET TOLERANT

Le fonctionnement du Club repose essentiellement sur le bénévolat. Son dynamisme, la qualité de vie, l'accueil et l'amitié que l'on peut y trouver dépendent de la participation de chacun, parents, **dirigeants et joueurs.**

Le Club ne peut vivre que grâce à nous-mêmes.

Il est demandé à chacune des catégories représentées de participer à la vie du Club, en fonction de ses goûts, de ses qualités et de sa disponibilité.

Cette participation peut prendre des formes diverses et variées de dirigeants, d'encadrement et d'inscription aux cycles de formation d'éducateurs, d'entraîneurs ou d'arbitres ; ainsi que l'organisation de l'une des activités gérées par le Club telles que nos tournois ou la recherche de partenaires ou sponsors.

Il est demandé aux membres du Club de respecter le voisinage, les clôtures et portes et d'éviter les nuisances sonores.

– 7 – RESPECTER LES HORAIRES

Il est demandé aux joueurs et parents de respecter les horaires :

- De début et de fin d'entraînement définis en début de saison.
- De rendez-vous et de retour "prévu" lors des déplacements ou des matches à domicile.

La responsabilité du Club ne peut s'inscrire qu'à l'intérieur de ces horaires.

Les parents qui souhaitent que la remise des enfants mineurs, après les activités soit vérifiée par l'encadrement du Club, sont invités à le préciser par écrit avec nom et qualité des personnes habilitées à prendre le joueur.

En cas de déplacement en car, les parents des joueurs mineurs désirant reprendre leur fils(les) sur le lieu des matches doivent impérativement prévenir l'éducateur.

Dans le cas contraire cela occasionne des retards pour le retour et provoque des recherches d'enfants inutiles.